



LIVRET D'ACCUEIL

LE SERVICE D'ACCUEIL
D'URGENCE ET D'ORIENTATION

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SERVICE

- 1/ SITUATION GEOGRAPHIQUE	2
- 2/ LES JEUNES ACCUEILLIS	2
- 3/ LES VALEURS DU SAUO	2
-4/ LES MISSIONS DU SAUO	3

DESCRIPTION DU SERVICE

- 1/ LE PERSONNEL	3
- 2/ LES LOCAUX	3

DEROULEMENT DE VOTRE PRISE EN CHARGE

- 1/ ACCUEIL D'URGENCE LIMITE A 24 HEURES	4
- 2/ ACCUEIL ORIENTATION DE 3 MOIS	4

ORGANISATION DE VOTRE PRISE EN CHARGE

- 1/ HORAIRES	5
- 2/ LOISIRS, SORTIES, VACANCES	7

ANNEXES

- 1/ SANTE	7
- 2/ HYGIENE	8

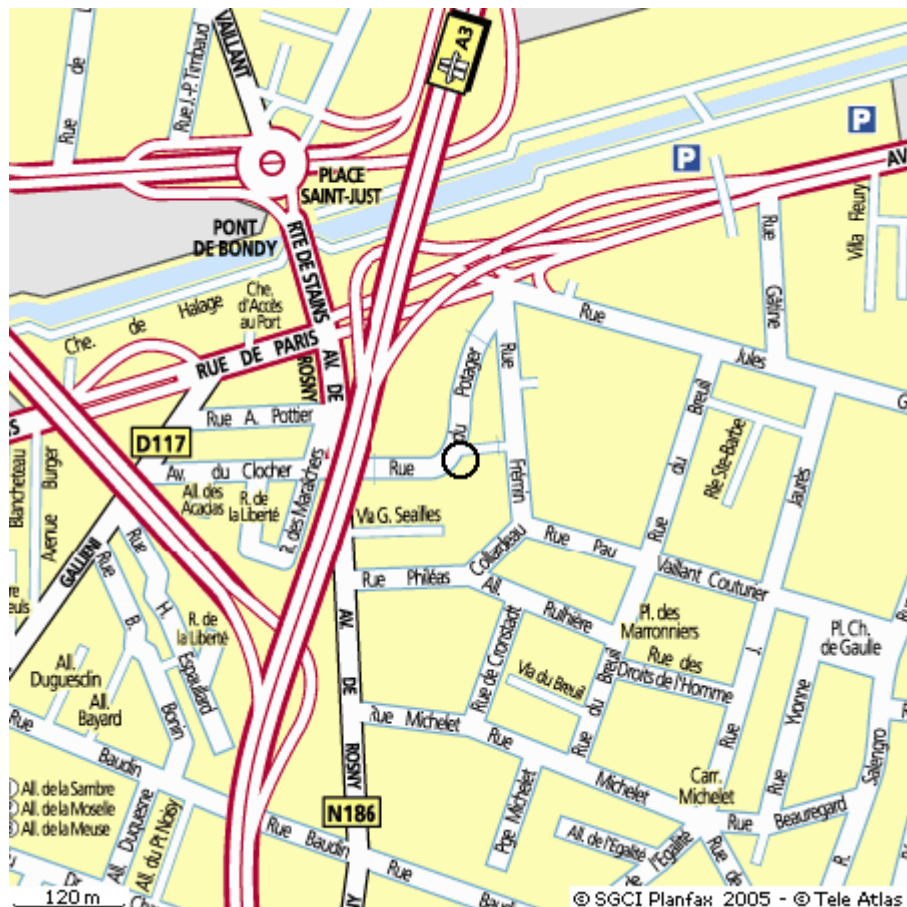
PRESENTATION DU SERVICE

Le Service d'accueil d'urgence et d'orientation (S.A.U.O) est un service de l'association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Seine Saint-Denis (adsea 93).

- 1/ SITUATION GEOGRAPHIQUE :

Le S.A.U.O est implanté au sud de Bondy, dans une maison bourgeoise.

Pour y accéder :



- 2/ LES JEUNES ACCUEILLIS

Le S.A.U.O accueille des jeunes (filles et garçons) âgés de 13 à 21 ans et qui sont placés au titre de l'article 375 ou de l'ordonnance 45 ou de la PJM (Protection Jeune Majeur).

- 3/ LES VALEURS DU SAUO

- Le respect de l'autre,
- La reconnaissance du jeune comme auteur de son devenir,
- L'inter culturalité.

-4/ LES MISSIONS DU SAUO

*Vous accueillir et vous héberger sans délai d'attente,

*Vous protéger,

*Vous soutenir et vous accompagner dans :

- Votre vie quotidienne,
- Votre scolarité et/ou votre projet professionnel,
- Vos relations familiales

*Elaborer avec vous et les partenaires extérieurs (Juge, Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Services en Milieu Ouvert...) un projet d'orientation qui privilégie, avant tout, le retour dans votre famille ou vers une structure adaptée au mieux à votre situation et qui saura répondre à vos attentes et à vos besoins.

DESCRIPTION DU SERVICE

- 1/ LE PERSONNEL

Postes administratifs : Le Directeur du S.A.U.O, 1 Secrétaire de direction et 1 Comptable.

Postes socio éducatifs : 1 Chef de service, 11 éducateurs dont 3 éducateurs de nuit, 1 Educatrice scolaire à 70% de temps, 2 Psychologues dont 1 à mi-temps et l'autre à 1/8^e de temps.

Services généraux : 1 Maîtresse de maison, 1 Femme de ménage à mi-temps et 1 ouvrier d'entretien à mi-temps.

- 2/ LES LOCAUX

Sous-sol :

- Une buanderie pour la machine à laver le linge et le sèche linge dont un local annexe contenant le congélateur et un frigidaire.
- Une lingerie où l'on stocke le linge propre,
- Une salle de jeux avec baby foot, matériel de musculation,
- Un local de terre battue où l'on entrepose toute l'épicerie,
- Un atelier pour l'Ouvrier d'entretien.

Rez-de-chaussée :

- Le bureau des éducateurs,
- La salle à manger attenante à la cuisine,
- Des toilettes avec lavabo et armoire de produits d'hygiène réservées au personnel,
- Le bureau du Chef de service,
- Le Hall d'entrée avec cabine téléphonique,
- Un jardin.

Premier étage : (Etagé réservé exclusivement aux garçons)

- Une chambre de garçons,
- Une salle de bains, douches et lavabos,
- Toilettes,

- Une salle polyvalente (réunions, salle de classe et salle d'informatique...)
- Le bureau de la Comptable,
- Le bureau de la Secrétaire de direction,
- Une salle contenant un fax et une photocopieuse et les archives comptables.

Deuxième étage : (Etagé réservé exclusivement aux filles)

- Une chambre de filles avec douche et lavabo,
- Une chambre de filles,
- Une salle de bains,
- Toilettes sur le palier,
- Le bureau de la Psychologue,
- Le bureau du Directeur.

DEROULEMENT DE VOTRE PRISE EN CHARGE

- 1/ ACCUEIL D'URGENCE LIMITE A 24 HEURES

Vous serez accueilli par un éducateur du service qui vous présentera la structure, son fonctionnement et les règles qui la régissent.

Il vous sera remis un nécessaire de toilette, vous partagerez une chambre avec d'autres jeunes.

Durant cette prise en charge, nous préférons que vous restiez dans les locaux ou que vous sortiez accompagné d'un éducateur.

Vous pourrez, à tout instant, si vous le désirez discuter avec les éducateurs présents dans le service.

- 2/ ACCUEIL ORIENTATION DE 3 MOIS

Vous êtes accueilli en priorité sur l'internat (7 places),
Quand cela est possible, vous allez en famille relais (3 places), en appartement (2/3 places) ou en foyer de jeunes travailleurs (1 place).

Ces différents modes d'hébergement permettent une souplesse et une dynamique de votre prise en charge et sont aussi des outils d'évaluation pour une meilleure orientation.

A votre admission :

- Entretien qui réunit un éducateur du S.A.U.O, les éducateurs qui vous accompagne et vous. Vous énoncerez les circonstances et les motifs de votre placement.
- Regroupement des documents administratifs (ordonnance de placement provisoire, santé, scolarité...),
- Inventaire de votre trousseau que vous devez signer,
- Remise du livret d'accueil et du contrat de séjour.

Durant le premier mois :

- Présentation de votre situation à la réunion de synthèse du jeudi et nomination de vos référents au S.A.U.O,
- Rendez-vous avec le Directeur et votre Educateur référent au S.A.U.O (rappel des circonstances et des motifs de votre admission, objectifs et durée de votre placement, lecture et signature du règlement de fonctionnement),
- Rendez-vous avec l'éducatrice scolaire. C'est un soutien individualisé. Votre éducatrice scolaire a des relations fréquentes avec votre établissement scolaire, ce qui est sécurisant pour vous et l'établissement scolaire.

Si vous n'êtes pas scolarisé, des démarches sont effectuées pour une scolarisation ou la mise en place d'un projet professionnel avec la mission locale ; les espaces de socialisation, le centre d'aide éducative et d'insertion...

- rendez-vous avec la Psychologue,
- Rendez-vous chez un médecin généraliste pour faire un bilan de santé,
- Entretien avec vos éducateurs référents qui sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous solliciter, vous accompagner et vous soutenir dans vos démarches administratives, éducatives...
- Vous aider à surmonter vos difficultés,
- Elaborer avec vous votre projet d'orientation,
- Contacts avec la famille pour maintenir et réactiver, si cela est possible, vos liens familiaux,

Durant le deuxième mois :

- Synthèse avec vos éducateurs extérieurs référents,
- Maintien de votre suivi éducatif, scolaire ou professionnel,
- Formalisation de votre projet d'orientation,
- Recherche de structures et envoi d'un rapport d'observation aux différentes structures et au Juge des Enfants,

Durant le troisième mois :

- Finalisation de votre projet d'orientation,
- Proposition et visite d'établissements en concertation avec les services référents.

ORGANISATION DE VOTRE PRISE EN CHARGE

- 1/ HORAIRES

La semaine :

7H00	Lever assuré par l'éducateur de nuit et toilette.
7H30 à 8H30	Petit déjeuner.
9H00	Les chambres, les salles de bains et la cuisine ferment.

Pendant la matinée :

- Pour les jeunes scolarisés, vous vous rendez dans votre établissement scolaire pour poursuivre vos études.
- Pour les jeunes non scolarisés, des activités internes ou externes sont organisées.

12H30 Déjeuner.

Pendant l'après-midi :

- Pour les jeunes scolarisés, vous vous rendez dans votre établissement scolaire pour poursuivre vos études.
- Pour les jeunes non scolarisés, des activités internes ou externes sont organisées.

16H30 à 17H30 Goûter. S'il y a un départ d'un jeune, le goûter est « amélioré » car nous offrons un cadeau de départ.

19H30 Dîner.

Pendant la soirée :

Loisirs pour tous (TV, jeux, musique...)

22H30 Coucher.

Tous les repas sont servis dans la salle à manger. Votre participation pour mettre le couvert, desservir la table est la bien venue. En dehors de ces horaires, vous ne pourrez pas bénéficier de cette prestation.

Le week-end:

Le samedi :

9H00 à 13H00 Lever, toilette, petit-déjeuner et déjeuner.
Nettoyage des chambres et ménage.

14H00 Sortie libre, les éducateurs vous distribuent votre argent de poche et vos cartes téléphoniques.

20H00 Retour impératif au SAUO et dîner.

Le dimanche :

Vous pouvez sortir dès le matin, retour impératif au SAUO pour 18H30.

Les jeunes qui sont accueillis en famille relais doivent respecter le rythme de cette famille. Le soir, vous devez être rentrés dans votre famille pour 19H00.

Les jeunes filles hébergées dans l'appartement du Raincy ne possèdent pas de clés. Après vos cours, vous devez vous rendre au SAUO, de là, un éducateur vous accompagnera et dînera avec vous. Vous resterez seule la nuit (sans présence d'éducateur), un téléphone est mis à votre disposition pour appeler à tous moments l'éducateur de nuit du SAUO.

Le jeune qui est hébergé, dans une chambre du FJT de Bondy, prépare ses repas et mange au FJT.

- 2/ LOISIRS, SORTIES, VACANCES

Différentes activités internes ou externes au S.A.U.O peuvent être mise en place selon l'emploi du temps des jeunes. Il peut s'agir d'activités manuelles (jardinage, peinture, cuisine...) de sorties culturelles (musée, visite de monuments de Paris...) ou sportives (football, équitation, natation...) les mercredis, les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Dans certains cas, selon nos moyens et si nous pensons que le jeune en tirera un bénéfice, nous organisons un séjour d'une ou deux semaines de vacances à l'extérieur.

ANNEXES

- 1/ SANTE

A son arrivée, chaque jeune doit passer une visite médicale.

Le carnet de santé peut être confié au S.A.U.O afin de permettre la continuité des soins.

Le carnet de santé doit être remis au jeune au moment de sa sortie. En référence à la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades. Le droit d'accès au dossier médical est exercé par le titulaire de l'autorité parentale, sauf s'il y a opposition formelle du mineur.

La prescription de médicaments appartient aux médecins. Mais la circulaire du 4 juin 1999 autorise un adulte du service à donner des médicaments.

Durant son séjour, le jeune doit **suivre correctement son traitement médical** (acné, traitement pour maladie de la peau, etc.)

Hospitalisation : Le S.A.U.O peut hospitaliser un jeune qui lui a été confié sauf en cas d'accueil provisoire ou dans ce cas, les parents doivent effectuer les démarches. Toutefois, s'ils ne sont pas joignables rapidement, l'admission doit se faire par l'intermédiaire du service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou par les travailleurs sociaux du lieu d'accueil.

Intervention chirurgicale : Seuls les parents, titulaires de l'autorité parentale, peuvent signer les autorisations d'opérer.

- **En cas d'urgence, le médecin peut pratiquer l'intervention nécessaire quitte à devoir justifier par la suite de l'urgence.**
- Si le président du Conseil Général a reçu la délégation d'autorité parentale (articles 376 à 377 du code civil), il est compétent pour signer les autorisations d'opérer.
- Pour les enfants pupilles de l'Etat, le Préfet (ou par délégation la DDASS) et le conseil de familles prennent les décisions graves.

Les autorisations d'opérer signées en blanc au moment de l'admission au service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou pour l'inscription à des séjours vacances n'ont aucune portée légale.

L'autorisation d'opérer ne peut-être que spécifique à une intervention, une date, un médecin, un hôpital...

- 2/ HYGIENE

Différentes règles d'hygiène sont à respecter pendant votre accueil au S.A.U.O.

Chacun doit veiller à sa propre hygiène corporelle et à l'entretien de ses effets vestimentaires.

Exemples :

Tous les jours, vous devez :

- Prendre une douche, faire votre toilette, vous coiffer, vous devez vous laver les mains avant de passer à table et vous devez vous brosser les dents après chaque repas.
- Pour les filles, vous démaquiller avant d'aller vous coucher.
- Vous devez mettre vos vêtements sales dans le bac à linge et le descendre le matin au sous-sol pour qu'ils soient lavés, les reprendre le soir, les repasser et les ranger dans votre armoire.
- Vous devez faire votre lit, changer les draps une fois par semaine.

Chaque jeune doit veiller à la propreté des espaces communs :

Exemples :

Vous ne devez pas :

- Cracher par terre, jeter vos mégots de cigarettes par terre (des cendriers sont prévus à cet effet).

Vous devez :

- Nettoyer la cuisine, la salle à manger, la salle de bains et les WC après chaque utilisation.
- Ranger votre chambre, passer l'aspirateur et ouvrir la fenêtre chaque matin.
- Utiliser les poubelles et les vider à l'endroit désigné.
- Bien nettoyer la table de la salle à manger avant de mettre les assiettes.